

Délibération n° 09/ 2018

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 20 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - M DELAUNAY François - M HERBERT Francis - M HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHARTOIS Jean-Yves - M CHEVILLON Pierre - M PETORIN Eloi - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel

M GUIGNET Christian - M VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués :

Mme GOUGNON Lysiane – M. GRASSET Jean-Michel – Mme BLANCHET Manoëlle – M. JAULIN Jacques – M. ROBIN Serge – M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme CARRERE Danièle - DE VILLELUME Martial - M GRIOLET Noël Vincent - PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie - M BESSAGUET Bruno - M BLANCHE Hervé - M BRUNET Alain - M LESAUVAGE Thierry - M LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François

M GENDRE Grégory- M MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DEL IB092018-DE
Reçu le 09/07/2018

Objet : Modification des représentants de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au Syndicat Intercommunaire du Littoral

Monsieur Jean-Yves CHARTOIS délégué titulaire remplace Monsieur Robert CHATELIER.

Les élus prennent acte


Le Président
Vincent B. RAUPE
3 avenue Maurice Chupin
17300 ROCHEFORT
Tél. : 05 46 82 81 11
contact@sil-dechets.fr
SIRET : 251 710 687 00012

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

AR PREFECTURE

Délibération n°10/2018
DELIB102018-DE
Reçu le 09/07/2018

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 20 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - M DELAUNAY François - M HERBERT Francis - M HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHARTOIS Jean-Yves - M CHEVILLON Pierre - M PETORIN Eloi - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel

M GUIGNET Christian - M VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués :

Mme GOUGNON Lysiane – M. GRASSET Jean-Michel – Mme BLANCHET Manoëlle – M. JAULIN Jacques – M. ROBIN Serge – M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme CARRERE Danièle - DE VILLELUME Martial - M GRIOLET Noël Vincent - PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie - M BESSAGUET Bruno - M BLANCHE Hervé - M BRUNET Alain - M LESAUVAGE Thierry - M LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François

M GENDRE Grégory- M MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DEL IB102018-DE
Reçu le 09/07/2018

Objet : Présentation du Rapport Annuel 2017

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport a été présenté lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 19 juin 2018.

Ce rapport joint est présenté au Comité Syndical, avant d'être mis à la disposition du public.

Les élus prennent acte.

Le Président
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 20 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - M DELAUNAY François - M HERBERT Francis - M HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHARTOIS Jean-Yves - M CHEVILLON Pierre - M PETORIN Eloi - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel

M GUIGNET Christian - M VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués :

Mme GOUGNON Lysiane – M. GRASSET Jean-Michel – Mme BLANCHET Manoëlle – M. JAULIN Jacques – M. ROBIN Serge – M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme CARRERE Danièle - DE VILLELUME Martial - M GRIOLET Noël Vincent - PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie - M BESSAGUET Bruno - M BLANCHE Hervé - M BRUNET Alain - M LESAUVAGE Thierry - M LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François

M GENDRE Grégory- M MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DEL IB112018-DE
Reçu le 09/07/2018

Objet : Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC)

La Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC) est une association regroupant des collectivités territoriales et des établissements publics en charge de la gestion des déchets ménagers et qui ont pour ambition la valorisation matière organique de ces déchets.

Elle a pour objet :

- d'aider les collectivités locales dans la mise en place d'une filière de valorisation organique de qualité,
- de promouvoir la production de composts de qualité,
- de promouvoir le retour à la terre de la matière organique des déchets ménagers et assimilés,
- de soutenir les initiatives permettant de développer, d'améliorer et de pérenniser cette filière,
- de constituer un réseau de vulgarisation des techniques et des bonnes pratiques,
- de représenter ses adhérents dans un souci de défense de leurs intérêts communs.

La FNCC compte à ce jour 21 collectivités adhérentes

Il est proposé :

1 – d'adhérer à l'association la FNCC

2 – de désigner M. Vincent BARRAUD pour le représenter en tant que titulaire au sein de ses diverses instances de l'association, ainsi que M. Christian GUIGNET en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion

3 – d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget primitif, soit 2 575 €

Votée à l'unanimité.


Le Président
Vincent BARRAUD
3 avenue Maurice Chupin
17300 ROCHEFORT
Tél. : 05 46 32 81 11
contact@sil-dechets.fr
SIRET : 251 710 687 00012

Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice chupin 17300 Rochefort

- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 20 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - M DELAUNAY François - M HERBERT Francis - M HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHARTOIS Jean-Yves - M CHEVILLON Pierre - M PETORIN Eloi - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel

M GUIGNET Christian - M VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués :

Mme GOUGNON Lysiane – M. GRASSET Jean-Michel – Mme BLANCHET Manoëlle – M. JAULIN Jacques – M. ROBIN Serge – M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme CARRERE Danièle - DE VILLELUME Martial - M GRIOLET Noël Vincent - PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie - M BESSAGUET Bruno - M BLANCHE Hervé - M BRUNET Alain - M LESAUVAGE Thierry - M LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François

M GENDRE Grégory- M MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DEL IB122018-DE
Reçu le 09/07/2018

Objet : Désignation de Soluris comme Délégué de Protection des données.

Soluris crée en 2018 un accompagnement des collectivités au respect du RGPD et propose à ses adhérents d'être leur Délégué mutualisé à Protection des Données.

Le coût de cet accompagnement est inclus dans la cotisation qui a augmenté de 10 % cette année.

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Vu la délibération 2018.25 du Comité syndical de Soluris en date du 22 mars 2018

Il est proposé d'autoriser le Président du SIL à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par Soluris.

Votée à l'unanimité.

Le Président
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
 - Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 20 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - M DELAUNAY François - M HERBERT Francis - M HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHARTOIS Jean-Yves - M CHEVILLON Pierre - M PETORIN Eloi - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel

M GUIGNET Christian - M VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués :

Mme GOUGNON Lysiane – M. GRASSET Jean-Michel – Mme BLANCHET Manoëlle – M. JAULIN Jacques – M. ROBIN Serge – M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme CARRERE Danièle - DE VILLELUME Martial - M GRIOLET Noël Vincent - PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie - M BESSAGUET Bruno - M BLANCHE Hervé - M BRUNET Alain - M LESAUVAGE Thierry - M LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François

M GENDRE Grégory- M MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DEL IB132018-DE
Reçu le 09/07/2018

Objet : Changement d'adresse du siège social du SIL.

Afin de régulariser l'adresse administrative du répertoire SIREN, une délibération doit être prise.

Comme indiqué dans l'article 3 des statuts du SIL : « Le siège du Syndicat est fixé au siège de la communauté d'agglomération Rochefort Océan ».

Après avoir quitté le 10 rue Pujos à Rochefort, le siège de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est au 3 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT

Les élus prennent acte de l'adresse du SIL au 3 avenue Maurice Chupin 17300 ROCHEFORT

Le Président
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers

S I L

Syndicat Inter communautaire du Littoral

- Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
- Séance du jeudi 28 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sur convocation faite le 20 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents : 25

Président : Vincent BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel LAGREZE

Présents titulaires :

M BARRAUD Vincent - M BESSON Didier - M DELAUNAY François - M HERBERT Francis - M HILLAIRET Daniel - Mme JOLY Régine - Mme PELTIER Marie Noëlle - M. TALLIEU Jean Pierre

M. BOURBIGOT Sébastien – M. CHARTOIS Jean-Yves - M CHEVILLON Pierre - M PETORIN Eloi - M GAILLOT Michel - M LAGREZE Michel

M GUIGNET Christian - M VALLET Mickaël

Mme BLANCHARD Chantal - M MASSICOT Pascal

Présents délégués :

Mme GOUGNON Lysiane – M. GRASSET Jean-Michel – Mme BLANCHET Manoëlle – M. JAULIN Jacques – M. ROBIN Serge – M. COULON Jean-Claude – M. VAUZELLE Claude

Titulaires excusés :

M CAILLON Michel - Mme BERNARD Éliane - Mme CARRERE Danièle - DE VILLELUME Martial - M GRIOLET Noël Vincent - PRUD'HOMME Isabelle - M ROY Serge

Mme BARTHELEMY Valérie - M PONS Gérard - Mme BENETEAU Annie - M BESSAGUET Bruno - M BLANCHE Hervé - M BRUNET Alain - M LESAUVAGE Thierry - M LOPEZ Roland - Mme MARCILLY Sylvie

M DELAGE Stéphane - M LAGARDE Jean François

M GENDRE Grégory- M MASSE Jean Michel - Mme HUMBERT Micheline - M PROUST Éric - M ROBILLARD Patrice - M SUEUR Christophe

AR PREFECTURE

017-251710687-20180628-DEL IB142018-DE
Reçu le 09/07/2018

Objet : Tarif d'accueil des Bio Déchets.

La Délégation de Service Publique avec SETRAD prévoit le traitement des biodéchets collectés séparément apportés par les collectivités du SIL.

Aujourd'hui les cotisations des EPCI sont calculées ainsi:

- Part traitement des Ordures Ménagères (coût unique de traitement) en €/t/tonne traitée par le CMVD y compris charges de structure
- Part traitement des Déchets Verts (coût différencié en fonction des spécificités et marchés des EPCI membres

Il convient donc de proposer aux EPCI membres du SIL un coût unique de traitement des biodéchets collectés séparément et apportés par les EPCI sur le CMVD. Ce prix comprendra la part des amortissements liée à la construction des installations, les intérêts d'emprunts s'y rapportant, et les coûts de traitement des biodéchets (part fixe et part forfaitaire) figurant dans la DSP.

Pour l'année 2018, il est proposé aux élus d'approuver le tarif de 61€ €/t/tonne pour le traitement des biodéchets.

Votée à l'unanimité.

Le Président
Vincent BARRAUD



Transmis en sous-préfecture le :

Affiché le :

Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du SIL, 3 avenue Maurice chupin 17300 Rochefort
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif 15 Rue de Blossac 86000 Poitiers